DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTISAN
DU TOURISME
de Seine-et-Marne

www.tourisme-seine-et-marne.fr

Candidatez avant **le 10 juillet 2026**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
ÎLE-DE-FRANCE

SEINE & MARNE ATTRACTIVITÉ

Les avantages du Label pour les artisans

- *Bénéficier d'une reconnaissance de la **qualité de votre Artisanat***
- *Augmenter **la visibilité** de votre entreprise*
- *Profiter d'une **communication** dédiée*
- *Être **acteur** de l'attractivité du territoire*
- *Intégrer un **réseau d'artisans** de qualité*
- ***Devenir ambassadeur** du savoir-faire et de l'Art de vivre à la française*

UN

Pour **promouvoir** et **valoriser** l'Artisanat du département auprès des touristes et visiteurs locaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Après une analyse attentive du dossier de candidature et une visite de l'entreprise organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les critères suivants seront étudiés.

- L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;
- L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;
- La production locale ;
- Les modalités et la qualité de l'accueil du client ;
- Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Le Label est attribué pour une période d'un an renouvelable.

*Le département de Seine-et-Marne dispose d'un **Artisanat de qualité**. Forts de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎdF - Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Attractivité ont décidé de mettre en place le Label « **Artisan du Tourisme** » afin de promouvoir cet Artisanat auprès d'une clientèle de visiteurs locaux et de touristes.*

L'Artisanat : des produits et des savoir-faire à fort pouvoir d'attractivité

L'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique. Ces produits se trouvent non seulement dans les Métiers d'Art et de la Création, mais également dans les Métiers de Bouche.

Aujourd'hui les visiteurs sont à la recherche de produits uniques réalisés par des artisans dont ils sont désireux de découvrir l'histoire et le lieu de production. Ils aspirent à vivre des expériences originales, sensorielles et gustatives. Ils souhaitent de plus en plus devenir acteur de leur découverte en expérimentant des techniques artisanales et en partageant le quotidien de professionnels passionnés.

Le Label Artisan du Tourisme valorise vos savoir-faire

Ce Label, créé initialement par la CMA ÎDF-92 et le Département des Hauts-de-Seine a pour objectif de promouvoir des artisans qui ont à cœur de proposer des produits de grande qualité : des artisans représentatifs de leur métier et de l'art de vivre à la française.

NOUS

Le Label Artisan du Tourisme, vitrine de votre savoir-faire et de l'attractivité du territoire.



1 site internet

tourisme-seine-et-marne.fr
cma-idf.fr

Ces sites disposent d'une page consacrée aux artisans labellisés.

Chaque artisan dispose de sa propre fiche personnalisée qui permet aux visiteurs de le contacter ou de lui rendre visite.
Sur le site CMA IDF, vous retrouvez toutes les modalités liés au label.



Réseaux sociaux

Une communication dédiée est mise en place sur les différents réseaux sociaux : Instagram, facebook, LinkedIn.

@cmaidf...
@Artisantourisme

Les hashtags relayés pour renforcer la notoriété du Label. :
#artisantourisme #adt #labeltourisme



Les partenariats

Afin de développer la notoriété des artisans et les rencontres avec le public et de favoriser le développement d'offres touristiques, nous invitons les artisans labelisés à toutes les actions de promotion de l'artisanat mise en place par la CMA IDF ou nos partenaires.



Les offices de tourisme

Nous impliquons également les offices de tourisme dans le Label en leur présentant chaque année les artisans labellisés. Un dépliant sous forme d'itinéraire touristique est distribué dans les offices de tourisme du département avec les coordonnées de chaque artisan labellisé.



Dans la presse

Le Label a fait l'objet de plusieurs publications dans la presse, des journaux locaux et supports du Département.



Kit communication

Un kit de communication est transmis à chaque Artisan du Tourisme pour valoriser ce Label auprès des différents publics (grand public, touriste, entreprise, élus...)

1. Renseignements
et histoire de votre entreprise

Nom et Prénom : .....

Activité : .....

Dénomination sociale de l'entreprise : .....

SIREN (facultatif) : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : ..... Site internet : .....

Répartition de votre clientèle :

· Particuliers ..... % · Professionnels ..... %

Ajoutez une photo portrait de l'artisan

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (date de création, parcours,...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ajoutez 3 photos représentatives de vos produits/ services

2. Savoir-faire
et originalité de votre offre

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenues ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?

Mettez en avant vos distinctions

3. Les valeurs
de l'entreprise

Quelles sont les valeurs de votre entreprise ? Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc.

4. Parlons de votre fabrication

Votre lieu de fabrication est-il situé en Seine-et-Marne ? ☐ Oui ☐ Non

Faites-vous appel à de la sous-traitance ? ☐ Oui ..... % ☐ Non

· Si oui, où sont situés vos sous-traitants ? .....

.....

· Si oui, pour quels services/produits ? .....

.....

5. Accueil de votre clientèle

Votre local

Atelier à domicile Atelier indépendant du domicile Boutique

Ajoutez **3 photos** de votre local

Surface : ..... m²

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

Oui, en permanence Oui, sur rdv uniquement Non

Si oui : capacité d'accueil (en nombre de personnes) : ..... personnes

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.

Oui Non

Préciser les moyens d'accès de votre local en transport en commun : .....

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ? Oui Non

· Si oui, lequel : .....

Quels sont vos horaires d'ouverture ? .....

.....

Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ? Oui Non

• Si oui : Site vitrine Boutique en ligne

6. Renseignements complémentaires

Êtes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
Facebook	
Instagram	
Youtube	
Tiktok	
Autres *(à préciser)*	

Êtes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ? Oui Non

Si oui, en quelle langue ? Anglais Espagnol Allemand Autre(s) : .....

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Règlement

Article 1 :

Objet du Label
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF et ses partenaires ont créé le Label dont le but est de promouvoir les artisans auprès de la clientèle touristique locale, nationale et internationale.

Ce Label a pour but de valoriser et promouvoir auprès des touristes locaux, nationaux, internationaux et d'affaires, les richesses artisanales du patrimoine Départemental, qui font l'attractivité du territoire..

Article 2 :

Catégories éligibles au Label

- ✔ les Métiers d'Art et de Création ;
- ✔ les Métiers de Bouche.

Article 3 :

Prérequis obligatoires
Les artisans doivent impérativement être inscrits au répertoire des métiers du département et être en règle de leurs obligations fiscales et administratives. L'activité artisanale doit être l'activité principale de l'entreprise, et non l'activité secondaire. L'entreprise doit disposer d'un établissement sur le département, dans lequel elle exerce son activité de production/fabrication.

Article 4 :

La nécessité d'interagir avec sa clientèle
Les artisans qui font acte de candidature doivent impérativement justifier de la possibilité d'un échange dans un lieu physique avec la clientèle. Ce lieu peut-être un atelier, un local commercial ou un tiers-lieu de rendez-vous situé sur le département.

Article 5 :

Processus de labellisation
La labellisation des artisans se fera sur la foi d'un dossier renseigné, illustré et complet présenté par l'artisan.
Tout dossier incomplet et rendu hors délais sera écarté.
Sur la base du dossier et des éléments mis à disposition de la CMA, une visite ad hoc pourra être envisagée chez l'artisan candidat pour s'assurer des informations renseignées.
Un comité de sélection souverain examinera les dossiers et décidera de l'attribution du Label.

Article 6 :

Le dossier de candidature
Un dossier de candidature sera adressé sur simple demande.
Le dossier de candidature s'articulera autour de 5 axes :

- ✔ L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;
- ✔ L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;
- ✔ La production locale ;
- ✔ Les modalités et la qualité de l'accueil du client ;
- ✔ Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Article 7 :

Durée de validité du Label Artisan du Tourisme
Le label est valable 2 ans et renouvelable. Pour les entreprises labellisées lors de la précédente édition, le renouvellement se fera sur la base d'un dossier de candidature simplifié. Celui-ci sera adressé aux entreprises déjà labellisées.

Article 8 :

Droit à l'image
Le «Labellisé» autorise la CMA et ses partenaires à utiliser ses nom, prénom, adresse, téléphones, photographies et vidéos dans toutes les manifestations et communications promotionnelles liées au présent dispositif. Ces éléments pourront être exploités et utilisés directement sur tous supports par voie de presse, photocopie, page web, papier ou toute autre présentation.

Article 9 :

Protection des Données personnelles
La CMA IDF respecte les dispositions de l'article 13 du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et la loi °78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Les informations recueillies par la CMA IDF à partir de ce dossier de candidature sont utilisées afin de vérifier que vous remplissez les conditions pour bénéficier du Label Tourisme et vous fournir les services associés en cas de sélection.
Le fondement légal du traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement.
Vos données personnelles ne sont communiquées qu'aux services compétents de la CMA IDF et du Département ainsi qu'au membre du jury.
En cas de sélection, vos données personnelles seront traitées pour les besoins du contrat qui vous lie à la CMA IDF et conservées pour la durée de votre labelisation.
Vos données pourront notamment être diffusées auprès du grand public et de nos partenaires dans le cadre des actions décrites dans ce dossier.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement ou à la portabilité.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre référent à la protection des données personnelles à l'adresse : rgpd@cma-idf.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL au 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 10 :

Allégation trompeuse de la labellisation
Toute entreprise artisanale qui se prévaut du Label sans avoir fait acte de candidature et sans avoir été sélectionnée par l'organisme de labellisation et toute entreprise artisanale qui utilise le logo du Label sans y avoir été explicitement autorisée, se rend coupable d'allégation trompeuse ce qui constitue une pratique commerciale trompeuse condamnable. Cette utilisation frauduleuse peut être sanctionnée par deux ans de prison et 300 000 € d'amande (article L. 121-6 du Code de la consommation).

Article 11 :

Engagements du labellisé
Le dirigeant labellisé s'engage à utiliser le logo, sur ses vitrines «physiques» ou numériques, sur ses communications et à valoriser le Label.
Il est de la responsabilité de l'artisan de ne pas dégrader l'image de celui-ci en l'apposant ou en l'associant à des actions contraires à son esprit et à son image.
L'artisan labellisé donne son accord pour l'utilisation de son image et de son nom dans la communication du label : photos, communiqués de presse, ...

Article 12 :

Engagements du labelissé
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF s'engage à vérifier les critères permettant la labellisation des entreprises candidates et à sélectionner les entreprises sur des critères probants.

NOM et Prénom : .....
Déclare avoir lu, pris connaissance et accepter le présent règlement.

Fait à : ..... Date : ..../..../....

Signature
précédé de la mention « lu et approuvé »

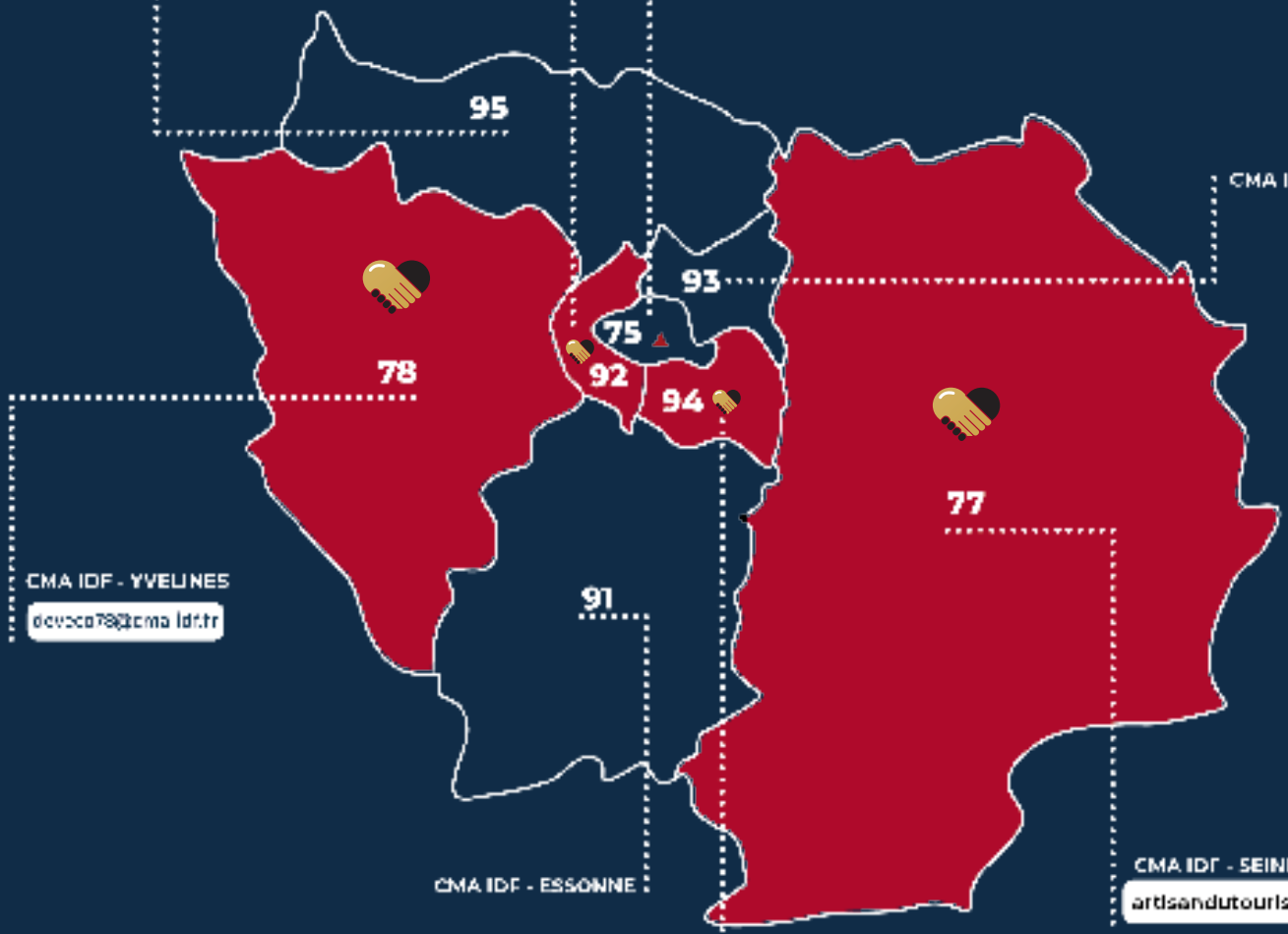
8. Carte des CMA ÎDF
délivrant le label



CMA IDF - HAUTS-DE-SEINE
tourisme92@cma-idf.fr

CMA IDF - VAL D'OISE

CMA IDF - PARIS



CMA IDF - SEINE-SAINT-DENIS

CMA IDF - YVELINES
devoco78@cma-idf.fr

CMA IDF - ESSONNE

CMA IDF - SEINE-ET-MARNE
artisandutourisme77@cma-idf.fr



CMA IDF - VAL-DE-MARNE
devoco94@cma-idf.fr

▲ Siège de la CMA IDF

Département délivrant le label «Artisan du Tourisme»

Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎLE-DE-FRANCE

SEINE & MARNE ATTRACTIVITÉ

Comment participer ?

1

L'artisan doit au préalable adresser son dossier :

Par courrier :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France - Seine-et-Marne
4 avenue du général Leclerc - 77000 Melun

Par mail :
artisandutourisme77@cma-idf.fr
avec objet : Label Artisan du tourisme

Dossier en ligne sur : www.cma-idf.fr

2

Un Jury composé de professionnels réunis par
la CMA IDF - Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Attractivité
sélectionne les labellisés

Accord de confidentialité :

les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Contact : Service Développement Économique et Territorial
au 01 64 79 26 00/07

Réalisation : CMA ÎDF / mars 2025